

<b>RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DES YVELINES COMMUNE DE MAREIL-LE-GUYON</b>	<b>COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL</b>
<b>Nombre de membres</b> En exercice <b>10</b> Présents <b>9</b> Votants <b>10</b>	<b>L'AN DEUX MIL DIX-SEPT Le MERCREDI 15 NOVEMBRE à 19 HEURES</b>
	Le Conseil municipal de la commune, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de :
Date de convocation <b>09/11/2017</b>	<b>M. Michel LOMMIS, Maire</b>
Date d'affichage <b>20/11/2017</b>	<b>Étaient présents : M. LOMMIS, Mme SADOE, M. JOUIN, Mme LASKRI, M. BELEY, M. LEBAR, Mme MICHEL, Mme DUCOUDRÉ, M. THIRANT.</b>  <b>Absente excusée : Mme COURTAIS (pouvoir à Mme SADOE).</b>
	Secrétaire de séance : M. BELEY

La séance est ouverte à 19h02.

Le compte-rendu de la séance du Conseil municipal du 25 septembre 2017 est approuvé à l'unanimité.

**Ordre du jour de la séance du Conseil municipal du mercredi 15 novembre 2017 :**

- **SIRYAE : nomination d'un délégué titulaire.**
- **SEY : nomination d'un délégué suppléant.**
- **Décision modificative, section investissement.**
- **CC Cœur d'Yvelines : Rapport d'activité 2016**
- **CC Cœur d'Yvelines : Rapport d'activité 2016 Service d'élimination des déchets ménagers.**
- **SEY : Rapport d'activité 2016**
- **SIRYAE : Rapport annuel 2016 du délégataire.**
- **SIRYAE : Rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable.**
- **SITERR : Rapport d'activité 2016**
- **SILY : Rapport d'activité 2016**
- **Cimetière : Approbation des procès-verbaux dressés les 14 juin et 06 novembre 2017**
- **GRDF : Signature de la convention pour hébergement de concentrateurs (GAZPAR).**
- **Urbanisme.**
- **Informations diverses.**

Suite au départ de la commune de M. Dominique JAKOBY, Monsieur le Maire informe les élus avoir reçu un courrier du 17 octobre 2017 de Monsieur le Sous-préfet. Ce dernier confirme avoir accepté la démission de M. JAKOBY de son poste d'adjoint au maire et de conseiller municipal.

**NOMINATION D'UN MEMBRE TITULAIRE AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA RÉGION YVELINES POUR L'ADDUCTION D'EAU (SIRYAE) - Délibération n° 15-11-2017/25**

Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu de remplacer M. Dominique JAKOBY au poste de membre titulaire au SIRYAE. Il rappelle que Mme Christine DUCOUDRÉ est membre suppléant.

M. Jean-Michel THIRANT propose sa candidature au poste de délégué titulaire au SIRYAE.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

**VOTE POUR** la candidature de M. Jean-Michel THIRANT qui est donc nommé délégué titulaire au SIRYAE.

**DIT** que le SIRYAE sera destinataire de cette délibération.

**NOMINATION D'UN MEMBRE SUPPLÉANT AU SYNDICAT D'ÉNERGIE DES YVELINES (SEY) - Délibération n° 15-11-2017/26**

Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu de remplacer M. Dominique JAKOBY au poste de membre suppléant au SEY. Il rappelle que M. Jean-Michel THIRANT est membre titulaire.

Mme Nadia MICHEL propose sa candidature au poste de déléguée suppléante au SEY.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

**VOTE POUR** la candidature de Mme Nadia MICHEL qui est donc nommée déléguée suppléante au SEY.

**DIT** que le SEY sera destinataire de cette délibération.

**DÉCISION MODIFICATIVE n° 3 - Délibération 15-11-2017/27**

Vu le Budget Primitif 2017 voté le 13 avril 2017 ;

Considérant la demande de la Trésorerie publique de Montfort L'Amaury de régulariser le montant des frais de bornage, bornage effectué par Foncier Experts pour un montant de 1 720,80 € TTC

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DÉCIDE** les écritures suivantes :

Section d'investissement :

Dépenses :

c/2152 Opération 62

+ 1 720,80 €

Section d'investissement

Dépenses :

c/2152 Opération 90

- 1 720,80 €

**RAPPORT D'ACTIVITÉ 2016 DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR D'YVELINES (CCCY) - Délibération n° 15-11-2017/28**

M. le Maire informe avoir adressé par courrier électronique le 23 octobre 2017, aux membres du Conseil municipal, le rapport d'activité établi par la Communauté de Communes Cœur d'Yvelines (CCCY) pour l'année 2016.

Vu la loi n° 95/101 du 2 février 1995 ;

Vu le décret n° 95/635 du 6 mai 1995 relatif aux rapports d'activités ;

Considérant que cette disposition a pour objectif de renforcer la transparence et l'information ;

Considérant qu'il y a lieu d'approuver ce document, afin de le mettre à disposition du public en mairie, dans les 15 jours qui suivent sa présentation au Conseil municipal ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DIT** avoir eu connaissance du rapport d'activité de CCCY pour l'année 2016 ;

**DIT** que ce document sera tenu à la disposition du public.

**RAPPORT D'ACTIVITÉ 2016 DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR D'YVELINES (CCCY) SUR LE SERVICE D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS - Délibération n° 15-11-2017/29**

M. le Maire confirme avoir adressé par courrier électronique le 23 octobre 2017, aux membres du Conseil municipal, le rapport d'activité établi par la Communauté de Communes Cœur d'Yvelines (CCCY) pour l'année 2016 sur le service d'élimination des déchets ménagers et assimilés.

Vu la loi n° 95/101 du 2 février 1995 ;

Considérant qu'il y a lieu de présenter ce document au conseil municipal, puis de le mettre à disposition du public en mairie dans les 15 jours qui suivent ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DIT** avoir eu connaissance du rapport d'activité établi par CCCY pour l'année 2016 sur le service d'élimination des déchets ménagers et assimilés ;

**DIT** que ce document sera tenu à la disposition du public.

**RAPPORT D'ACTIVITÉ 2016 du SYNDICAT D'ENERGIE DES YVELINES (SEY) - Délibération n° 15-11-2017/30**

M. THIRANT présente au Conseil municipal le rapport d'activité établi par le SEY.

Vu la loi n° 95/101 du 2 février 1995 ;

Considérant qu'il y a lieu de présenter ce document au Conseil municipal ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**PREND** connaissance du rapport d'activité 2016 du SEY ;

**DIT** que ce document sera tenu à la disposition du public.

**RAPPORT ANNUEL 2016 DU DÉLÉGATAIRE DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA RÉGION DES YVELINES POUR L'ADDUCTION D'EAU (SIRYAE) - Délibération n° 15-11-2017/31**

Mme DUCOUDRÉ présente au Conseil municipal le rapport annuel établi par le Syndicat Intercommunal de la Région des Yvelines pour l'Adduction d'Eau (SIRYAE)

Vu la loi n° 95/101 du 2 février 1995 ;

Considérant qu'il y a lieu de présenter ce document au Conseil municipal ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**PREND** connaissance du rapport annuel 2016 du SIRYAE ;

**DIT** que ce document sera tenu à la disposition du public.

**RAPPORT ANNUEL 2016 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA RÉGION DES YVELINES POUR L'ADDUCTION D'EAU (SIRYAE) - Délibération n° 15-11-2017/32**

Mme DUCOUDRÉ présente au Conseil municipal le rapport annuel établi par le Syndicat Intercommunal de la Région des Yvelines pour l'Adduction d'Eau (SIRYAE) relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'année 2016

Vu la loi n° 95/101 du 2 février 1995 ;

Vu le décret n° 95/635 du 6 mai 1995 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable ;

Considérant que cette disposition a pour objectif de renforcer la transparence et l'information sur le service public de l'eau potable ;

Considérant qu'il y a lieu de présenter ce document au Conseil municipal, afin de le mettre à disposition du public en mairie, dans les 15 jours qui suivent sa présentation au Conseil municipal ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**PREND** connaissance du rapport annuel du SIRYAE relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'année 2016 ;

**DIT** que ce document sera tenu à la disposition du public.

**RAPPORT D'ACTIVITÉ 2016 DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE TRANSPORT ET D'ÉQUIPEMENT DE LA RÉGION DE RAMBOUILLET (SITERR) - Délibération n° 15-11-2017/33**

Mme SADOCC présente au Conseil municipal le rapport d'activité établi par le SITERR.

Vu la loi n° 95/101 du 2 février 1995 ;

Considérant qu'il y a lieu de présenter ce document au Conseil municipal ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**PREND** connaissance du rapport d'activité 2016 du SITERR ;

**DIT** que ce document sera tenu à la disposition du public.

### **RAPPORT D'ACTIVITÉ 2016 du SYNDICAT INTERRÉGIONAL DU LYCÉE DE LA QUEUE LEZ YVELINES (SILY) - Délibération n° 15-11-2017/34**

Mme SADOE présente au Conseil municipal le rapport d'activité établi par le SILY.

Vu la loi n° 95/101 du 2 février 1995 ;

Considérant qu'il y a lieu de présenter ce document au Conseil municipal ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**PREND** connaissance du rapport d'activité 2016 du SILY ;

**DIT** que ce document sera tenu à la disposition du public.

### **APPROBATION DE PROCÈS-VERBAUX : CONSTATATION DE NON-RENOUVELLEMENT OU ABANDON DE CONCESSIONS DANS LE CIMETIÈRE COMMUNAL DE MAREIL-LE-GUYON - Délibération n° 15-11-2017/35**

Vu les articles L2223-17, L2223-18 et R2223-12 à R2223-23 du Code Général des Collectivités Territoriales concernant la reprise des concessions en état d'abandon,

Considérant l'approbation du règlement intérieur du cimetière communal le 07 septembre 2017 (délibération n° 07-09-2017/22) ;

Considérant :

- Le procès-verbal n° 1 de constatation de non-renouvellement de concessions (section C).
- Le procès-verbal n° 2 de constatation d'abandon de concessions (sections E & B).
- Le procès-verbal n° 3 de constatation d'abandon de concessions (section F1 à F24).

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

**PREND ACTE** des procès-verbaux n° 1, 2 et 3.

**DIT** que les procès-verbaux joints sont affichés sur le panneau administratif extérieur de la mairie.

### **SIGNATURE DE LA CONVENTION ENTRE GRDF et LA COMMUNE DE MAREIL-LE-GUYON POUR L'INSTALLATION & L'HÉBERGEMENT D'ÉQUIPEMENT DE COMPTEURS GAZPAR - Délibération n° 15-11-2017/36**

**Rapporteur : Jean-Michel THIRANT**

Le projet Compteurs Communicants Gaz de GRDF a un objectif double. Il s'agit d'améliorer la qualité de la facturation et la satisfaction des clients par une facturation systématique sur index réels et de développer la maîtrise de l'énergie par la mise à disposition plus fréquente de données de consommation.

Les travaux de la Commission de Régulation de l'Énergie et de GRDF ont conduit à la conclusion qu'une solution technique performante, à un coût acceptable par la communauté, fiable dans le temps et répondant aux besoins de l'ensemble des parties prenantes, pouvait être conçue.

La commune de Mareil-le-Guyon soutient la démarche de GRDF en acceptant d'héberger des concentrateurs sur les toits de certains bâtiments afin de mettre en place le système de communication qui permettra la généralisation des compteurs communicants gaz.

Le Maire propose à l'assemblée d'adopter les termes de cette convention de partenariat.

## **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Ayant entendu les explications du Rapporteur ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-29 ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** les termes de la convention à intervenir avec la société GRDF.

**AUTORISE** le Maire à signer cette convention.

## **URBANISME**

**Autorisations d'urbanisme :** Présentation des dossiers de demande d'autorisation d'urbanisme en cours d'instruction ou instruits depuis le 06 septembre 2017. (Voir partie intégrante du compte-rendu du 15 novembre 2017).

## **INFORMATIONS DIVERSES**

- **Direction départementale des territoires :** note du 13 septembre 2017 indiquant que « depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, la loi fait obligation aux collectivités de mettre leur document d'urbanisme en vigueur à disposition du public sur un site internet. Dès lors que le document a été numérisé au format CNIG, cette mise à disposition s'effectue sur le géoportail de l'urbanisme. »
- **Préfecture des Yvelines :** diffusion de « l'arrêté portant modification des statuts de la Communauté de Communes Cœur d'Yvelines » du 21 septembre 2017.
- **Préfecture des Yvelines :** note du 24 octobre 2017 concernant la « modernisation des démarches administratives relatives aux titres ».  
Le ministère de l'intérieur poursuit la modernisation des démarches administratives en généralisant les télé-procédures aux demandes de permis de conduire et de cartes grises. Aussi, à compter du 6 novembre 2017, ces démarches se feront exclusivement par voie électronique : les usagers pourront les effectuer en ligne, sans avoir à se déplacer à la préfecture ou dans les sous-préfectures, à partir du site internet : [www.ants.gouv.fr](http://www.ants.gouv.fr).
- **Yvelines, Le Département :** note du 23 octobre 2017 à Ile-de France mobilités relative à la modification de ligne régulière consécutive à la révision de sectorisation des collèges de Jouars-Pontchartrain et Montfort-l'Amaury. La commune de Mareil-le-Guyon sera rattachée pour la rentrée scolaire 2018 au collège de Montfort-l'Amaury, en conséquence, la ligne Transdev n°49 devra subir des ajustements notables.
- **Préfecture des Yvelines :** note du 28 septembre 2017 (reçue le 02/11/2017), transmission de l'arrêté préfectoral portant sur le règlement départemental de défense extérieure contre

*l'incendie (RDDECI)*. Dorénavant, il appartient au maire de mettre en place un contrôle technique périodique des points d'eau incendie (PEI). Contact avec le chef de centre d'incendie et de secours local est à prendre pour nous accompagner dans cette démarche.

- Monsieur le Maire remercie l'administrée qui a adressé correspondance à Monsieur le Président de la République afin d'appeler l'attention sur les difficultés financières rencontrées par la commune suite à décision de justice.
- Eglise : bien que les finances ne nous le permettent pas à ce jour, rien n'empêche de prévoir l'avenir aussi, Mme SADOc informe avoir reçu un devis de la Sté Delestre (spécialiste en chauffage) afin de rendre conforme l'installation et y ajouter quelques points de chauffage. Le montant est de 13 367,79 €TTC. Ce qui nous permettrait d'utiliser l'église. M. le Maire souligne qu'il y a des travaux urgents à faire (terrasse du porche d'entrée).
- Nouvelle sectorisation des collèges : le projet avance et se précise. Notre collègue de secteur devrait être le collège Ravel pour la rentrée 2018. Au vu des problèmes que nous pose encore le tracé des lignes de ramassage pour ce collège, Mme SADOc a écrit au Département avec copie aux différents acteurs et services concernés afin de leur demander d'être très vigilants sur les tracés et points d'arrêt des transports qu'ils mettront en place.

## **TOUR DE TABLE**

M. BELEY rappelle que les travaux pour la montée en débit doivent être terminés fin janvier 2018 pour une mise en service en mai 2018.

Mme LASKRI informe avoir acheté dernièrement des livres et que le réalisé comptable pour la bibliothèque est conforme à son budget. Par ailleurs, elle confirme que l'atelier de Noël se tiendra le samedi 09 décembre de 16 à 18h00.

M. JOUIN fait savoir que le Lions Club offre à la commune une boîte à livres (point de lecture). Il faudra réfléchir sur un endroit dans Mareil-le-Guyon. M. JOUIN remerciera, de la part de tous les élus, le Lions Club pour son geste.

Mme SADOc, après avoir été gentiment invitée, informe s'être rendue au Conseil d'école de Bazoches le 18 octobre, école qui a accueilli une nouvelle directrice.

Elle a également assisté au Conseil d'école de Mareil le 09 novembre. Mme Caroline LONG a remplacé Mme Caroline FOLGOAS. Plusieurs sorties sont prévues comme, entre autres, la visite de la Ferme de Coubertin.

CCAS : Conseil d'administration le 06 novembre. Au vu de la situation financière de la commune, un goûter de Noël, le samedi 25 novembre à 15h00 à la Maison du Village, remplacera le repas habituel des anciens.

Le goûter intergénérationnel se déroulera le samedi 16 décembre à 15h30 à la Maison du Village.

Soirée « Beaujolais nouveau » : organisée par VMLG le vendredi 17 novembre à partir de 19h30, à la Maison du Village.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20h20.

**CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 15 NOVEMBRE 2017**  
**DEMANDES D'AUTORISATION D'URBANISME EN COURS OU TRAITÉES DU 06/09/2017 AU 06/11/2017 inclus.**

Nom	Adresse Travaux	Type demande	Nature travaux	Date dépôt	Décision	Date décision
M. A. MAIA	3, 4, 5, 6, 12, 12 bis Clos de La Garenne	6 PC	Construction de 6 maisons	13/07/2017	Accordés	08/09/2017
M. R. GOUSSON	2 place du Château	PC	Aménagement d'1 gîte rural (ancienne porcherie)	25/07/2017 + Demande pièces compl. le 28/07/2017 reçues le 05/10 + 12/10/2017	-	-
M. R. GOUSSON	2 place du Château	PC	Aménagement d'1 gîte rural (ancienne écurie)	25/07/2017 + Demande pièces compl. le 28/07/2017 reçues le 05/10 + 12/10/2017	-	-
Mme M. CRESTA	7 ruelle des Prés - Lot B	PC	Construction d'1 maison R+1	26/07/2017	Accordé	19/09/2017
FONCIER EXPERTS	10 rue du Bout de L'Eau	CUa	Vente EON	06/09/2017	Satisfait	19/09/2017
M. Ph. CARRÉ	6 chemin de La Croix Messire Jean	DP	Remplacement du portail	18/09/2017	Accordé	03/10/2017
M. N. FERREIRA	1 route de Chevreuse	PC	Construction d'1 maison + 1 étage + combles	05/10/2017	-	-
M. A. BUCCI	56 Grande Rue	DP	Chalet en bois + 2 auvents	21/10/2017 + Demande pièces compl. le 30/10/2017	-	-
M. É. GOUSSON	Le Village	PC	Création de 6 logements	26/10/2017 + Demande pièces compl. le 30/10/2017	-	-
M. L. GILLIET	5 route de Chevreuse	DP	Pose clôture, portail et portillon ; création d'1 mur	06/11/2017	-	-

**DÉCLARATIONS D'INTENTION D'ALIÉNER AUXQUELLES LA COMMUNE N'A PAS DONNÉ SUITE**

- Néant.